

Pas de caisse de retraite pour les paysans vaudois

Les agriculteurs vaudois ne seront pas obligés de cotiser à un deuxième pilier.

Le Grand Conseil a renoncé mardi à introduire cette caisse de retraite dans la Loi sur l'agriculture.

Les débats se sont concentrés sur cette disposition ajoutée par la commission du Parlement. Sur demande de la profession, le Conseil d'Etat aurait pu obliger les agriculteurs indépendants à cotiser à une institution de prévoyance professionnelle.

L'Etat aurait participé au financement à hauteur d'un tiers (environ 3,5 millions de francs par an). De nombreux agriculteurs siégeant au Parlement ont dit tout le mal qu'ils pensaient de cette idée.

«Les agriculteurs ne veulent pas être nourris par les mamelles de l'Etat», a lancé Pierre-Yves Rapaz, chef du groupe UDC. Ils ne veulent «pas devenir des fonctionnaires», il faut plutôt les encourager à cotiser à un troisième pilier, a estimé Claude-Eric Dufour (UDC).



C. PIDOUX

Jean-Claude Mermoud.

Les plus vives critiques sont venues du conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, qui s'est dit «pantois devant un tel aguillage».

«Comment allez-vous définir le revenu agricole sur lequel payer des cotisations? Quel sera le statut des revenus annexes? Bon voyage!», s'est-il exclamé. Le chef du Département de l'économie a demandé aux députés d'en rester à la situation actuelle. Il a été suivi par 74 voix contre 63 et 6 abstentions. Le Grand Conseil a achevé la première lecture de la Loi sur l'agriculture. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.